

#### République Française

# Département de l'Hérault - Arrondissement de Lodève

## Extrait du registre des délibérations

### Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	08 octobre 2019	Séance du : 30 octobre 2019
		L'An Deux Mille dix-neuf, le 30 octobre à 18 heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Jean-Claude LACROIX
	11 1/0106 - 38	
Présents : 27	Pour : 38	
Absents : 7		
Représentés : 11	Abstention :	

Etaient présents: M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Claude REVEL (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean-GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuvette).

Absents représentés: Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise POBEL (Cabrières) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieuran Cabrières) représenté par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M. Daniel VIALA (Mérifons), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Gérald VALENTINI (Valmascle), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents: M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc).

# Objet : Eau et assainissement – Réalisation des travaux de raccordement en eau potable à la commune de Clermont l'Hérault – Lacoste – Demandes de subventions

Monsieur REVEL informe les membres du Conseil communautaire que suite au transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de communes du Clermontais, et en attente de la finalisation des schémas directeurs intercommunaux, la Communauté de communes souhaite réaliser les travaux prioritaires inscrits dans les documents de planification des communes.

La commune de Lacoste a finalisé son Schéma Directeur d'Alimentation d'Eau Potable (SDAEP) en 2017. Celui–ci met en avant une capacité de production insuffisante de la ressource actuelle pour subvenir au besoin de la commune à l'horizon 2025. Il met également en évidence des problèmes de qualité d'eau et notamment :

- Des dépassements significatifs de pollution du point de vue bactériologique,
- La présence de pesticides sur le réseau de distribution.

Compte tenu des problèmes quantitatifs et qualitatifs de la Source Fontchaude qui alimente le bourg, le schéma préconise l'abandon de cette ressource, en privilégiant le raccordement au réseau d'eau potable de Clermont–l'Hérault.

La Communauté de communes du Clermontais souhaite donc réaliser ces travaux, conformément aux recommandations des services départementaux de l'ARS34 (Agence Régionale de Santé).

Ces travaux de substitution de la ressource en eau potable sont une des priorités du Schéma Directeur d'alimentation en eau potable.

Les travaux prévoient l'abandon de la source de Fontchaude et le raccordement du réseau de la commune de Lacoste au réseau de Clermont l'Hérault. Compte tenu de la pression au point de raccordement, la création d'une station de surpression en amont du pont du ruisseau de Passant est nécessaire. Une chloration sera également installée au pied du réservoir.

### Les travaux comprennent :

- La création d'un réseau d'eau potable de l'ordre de 2 100 ml, en fonte de diamètre 100 ;
- La création d'un surpresseur sur la RD 140.

Les travaux de sécurisation de la ressource en eau potable de Lacoste sont estimés à 909 542 € HT.

Ce projet est inscrit au contrat signé entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Communauté de communes « pour une gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement » – période 2019 – 2021.

Monsieur REVEL propose aux membres du Conseil communautaire :

- D'adopter le projet de travaux suivant à réaliser sur la commune de Lacoste :
  - Réhabilitation du réseau d'eau potable dont le coût est évalué à 909 542 € HT
- De s'engager à réaliser ces opérations sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement en Languedoc Roussillon.
- De s'engager à mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée dans le respect de la « Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement » en Languedoc Roussillon.
- De solliciter auprès des partenaires financiers, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil Départemental de l'Hérault et Etat (DETR) une subvention la plus élevée possible.
- D'autoriser le Conseil Départemental de l'Hérault à percevoir les aides de l'Agence de l'Eau en application de la convention de mandat les liant.
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire oui l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré,

#### A L'UNANIMITE,

**ADOPTE** les projets de travaux sur la commune de Lacoste tels que décrits ci-dessus.

S'ENGAGE à réaliser ces opérations sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement en Languedoc Roussillon,

**S'ENGAGE** à mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée dans le respect de la « Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement » en Languedoc-Roussillon.

**SOLLICITE** auprès des partenaires financiers, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil Départemental de l'Hérault et Etat (DETR), une subvention la plus élevée possible,

**AUTORISE** le Conseil Départemental de l'Hérault à percevoir les aides de l'Agence de l'Eau en application de la convention de mandat les liant,

**AUTORISE** Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté de communes du Clermontais,

Jean-Claude LACROIX